

NOUVEAUX TARIFS PROFESSIONNELS APPLICABLES AU 1^{ER} JUILLET 2021

(Votés au Conseil Communautaire du 2 juin 2021)

FLUX	TARIF EN €/Tonne
DIB (TOUT VENANT)	180
MELANGE	100
GRAVATS	16
DECHETS VERTS	35
SOUCHES	50
BOIS	100
PLAQUES DE PLATRE	175
DECHETS DANGEREUX (peinture, solvant, bidons vides de produit ...)	NON ACCEPTES
Verre, papier, carton, métaux, polystyrène	0

RAPPEL REGLEMENT :

**LE TRI DES MATERIAUX EST STRICTEMENT OBLIGATOIRE, EN CAS DE NON
RESPECT DU REGLEMENT L'ACCES AU SITE POURRA ETRE INTERDIT.**